



**Association de locataires de la Ville de Genève/GIM**

[info@algim.ch](mailto:info@algim.ch)

Monsieur Jean-Charles Lathion  
Président du Conseil Municipal de  
la Ville de Genève  
Rue Pierre-Fatio 17  
1207 Genève

*Par courrier « A » et courriel à*

[jean-charles.lathion@cm-ville-ge.ch](mailto:jean-charles.lathion@cm-ville-ge.ch)

*N/Réf : Comité/20180405/1*

Genève, le 5 avril 2018

### **Annnonce de la création de l'Association de locataires de la Ville de Genève/GIM (ALGIM)**

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous annoncer la création de **l'Association de locataires de la Ville de Genève/GIM (ALGIM)**, dont les statuts ont été votés et le Comité désigné lors de l'Assemblée générale constitutive qui a eu lieu le jeudi 22 mars 2018.

Les buts de l'ALGIM sont les suivants : informer ses membres de leurs droits, conseiller ses membres lors de litiges en fournissant des références de juristes, favoriser le dialogue et devenir un interlocuteur reconnu par la Gérance Immobilière Municipale, agir collectivement face aux procédures individuelles et aux menaces d'expulsion, proposer des solutions pour un meilleur habitat et « vivre ensemble ».

Nous restons à disposition pour vous présenter notre Association à votre meilleure convenance et souhaitons des discussions fructueuses et constructives avec la Gérance Immobilière Municipale en faveur de nos membres et des locataires en général.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez portée à ces lignes et de bien vouloir informer les membres du Conseil Municipal de la présente lettre et de son annexe, nous vous prions d'agréez, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

La Présidente de l'ALGIM

Un membre du Comité

Elisabeth JACOT

Damien PASCHE

Annexe : communiqué de presse



*pour adresse:*

Elisabeth Jacot-Colmez  
33 rue Louis-Favre  
1201 Genève

Aux médias genevois

Tribune de Genève  
Rue des Rois 11  
Case postale 5115  
1211 Genève 11  
*redaction@tdg.ch*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Annonce de la création de l'Association de locataires de la Ville de Genève / GIM (ALGIM)**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de prendre connaissance du communiqué de presse suivant :

---

L'Association de locataires de la Ville de Genève / GIM (ALGIM) a été fondée le jeudi 22 mars 2018 lors d'une Assemblée générale constitutive.

Les buts de l'ALGIM sont les suivants: informer ses membres de leurs droits, conseiller ses membres lors de litiges en fournissant des références de juristes, favoriser le dialogue et devenir un interlocuteur reconnu par la Gérance Immobilière Municipale (GIM), agir collectivement face aux procédures individuelles et aux menaces d'expulsion, proposer des solutions pour un meilleur habitat et pour le "vivre ensemble".

Face à la situation de pénurie aggravée de logements abordables à Genève, l'ALGIM souhaite s'opposer aux résiliations abusives, particulièrement lorsqu'il s'agit de locataires âgés. Dans tous les cas, il faut favoriser des recherches de solutions tenant compte de la situation des locataires, et favorisant la mixité sociale.

La création de l'ALGIM fait suite aux sérieuses préoccupations des locataires, et notamment (*voir 'complément'*):

- ◇ le manque de respect de la GIM envers les locataires (pressions administratives et culpabilisation)
- ◇ les résiliations de baux de locataires de longue date, sans discussion ou offre de solution (relogement...)
- ◇ le contexte de la situation de pénurie durable de logements abordables à Genève
- ◇ la 'mise à l'écart' de locataires âgés, contraire aux principes de la mixité et du 'vivre ensemble'
- ◇ l'augmentation de la proportion de logements à loyer libre, et l'absence de 'permutation' possible de statut
- ◇ le 'Règlement 2009', dont l'application brutale 'déplafonne' les loyers et omet la prise en compte du RDU
- ◇ l'absence de toute écoute de la GIM en vue de trouver des solutions (ex: échanges de logements)

Afin de briser l'isolement des locataires victimes de cette politique, l'ALGIM sollicitera son adhésion à l'ASLOCA et pourra ainsi compter sur le soutien de son secrétariat juridique.

Dans le contexte généralement tendu des relations entre les locataires et les régies, il a semblé indispensable à de nombreux locataires de se constituer en association en vue d'améliorer les relations entre les membres de l'ALGIM et la Gérance Immobilière Municipale.

L'ALGIM espère collaborer activement avec d'autres organisations et associations poursuivant les mêmes buts.

---

Nous restons à disposition pour vous présenter notre nouvelle association à votre meilleure convenance.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez portée à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, notre meilleure considération.

La présidente de l'association

Elisabeth Jacot

Un membre du comité

Damien Pasche



## Complément au COMMUNIQUE DE PRESSE Les motivations de la création de l'association

L'Association de locataires de la Ville de Genève/GIM (ALGIM) a été fondée le jeudi 22 mars 2018 lors d'une Assemblée générale constitutive.

Les buts de l'ALGIM sont les suivants : informer ses membres de leurs droits, conseiller ses membres lors de litiges en fournissant des références de juristes, favoriser le dialogue et devenir un interlocuteur reconnu par la Gérance Immobilière Municipale (GIM), agir collectivement face aux procédures individuelles et aux menaces d'expulsion, proposer des solutions pour un meilleur habitat et "vivre ensemble".

Dans le contexte généralement tendu des relations entre les locataires et les régies, il a semblé indispensable à de nombreux locataires de se constituer en association en vue d'améliorer les relations entre les membres de l'ALGIM et la Gérance Immobilière Municipale.

L'ALGIM va solliciter son adhésion à l'ASLOCA et pourra ainsi compter sur le soutien de son secrétariat juridique. Une telle défense s'impose au vu des nombreux locataires de la GIM qui témoignent d'un manque de respect à leur égard, qui ne se sentent pas entendus, voire ressentent un climat de suspicion à leur égard.

Pire, des locataires de la GIM, vivant dans leur logement depuis plus de 25 ans, voire 40 ans pour certains, ont vu le bail de leur logement résilié brutalement sans aucune discussion préalable, ni aucune offre de relogement. Il leur est demandé ainsi de quitter leur logement et leur réseau social de quartier.

Cette politique de la GIM est pratiquée dans un contexte de grave pénurie de logements (taux de vacances de 0.4% pour les appartements de 3 et 4 pièces) qui rend presque impossible de trouver un autre logement.

Dans le même temps, la Ville de Genève fait de la lutte contre l'isolement des personnes âgées une de ses priorités, valorise le vivre ensemble entre générations et considère que la mixité sociale contribue à la richesse de l'habitat genevois. Or, la pratique de la GIM ne reflète pas cette priorité !

L'ALGIM constate avec regret que le Conseil administratif, au lieu de tenter d'augmenter le nombre de logements sociaux, sort plusieurs centaines d'appartements de ce régime. En effet, le parc immobilier propriété de la Ville comptait 247 logements à "loyers libres" en 2009 et en compte 498 aujourd'hui.

La Ville de Genève s'est dotée d'un "nouveau" règlement en 2009 auquel la GIM contrevient sur divers points dont le refus d'appliquer le Revenu Déterminant Unifié (RDU) qui est pourtant en usage dans le Canton depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 et qui est non seulement le plus souvent favorable au locataire mais offre également une meilleure transparence pour le calcul du loyer. C'est ainsi que de nombreuses hausses de loyer indues obligent les locataires à entamer des procédures judiciaires.

D'autre part, depuis 2009, la GIM fait signer aux nouveaux locataires des baux qui n'indiquent plus de loyer maximum comme le prévoit pourtant le règlement de 2009. Les principes de concertation et de proportionnalité – absence de proposition de relogement – sont pourtant des aspects importants du règlement que la GIM ne respecte pas.

L'ALGIM espère collaborer activement avec d'autres organisations et associations poursuivant les buts de défense des intérêts des locataires.

La présidente de l'association

Elisabeth Jacot

Un membre du comité

Damien Pasche